Communiqué du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

sur l'effondrement d'une bâtisse située à la Zone Nord de la ville de Fès

La ville de Fès, et plus précisément le quartier Bourniates, situé dans la zone nord de la ville, a connu dans la nuit du vendredi 29 septembre 2017, l'effondrement d'une bâtisse de trois étages, occupée par trois familles composées de 11 personnes.

La bâtisse en question a fait l'objet d'une expertise de la part d'un laboratoire publique d'essais et d'études, qui l'a classé comme étant un danger de 1^{er} degré. A cet effet, les autorités concernées, car la décision d'évacuation et de démolition et l'acte de démolition lui-même ne rentrent pas dans les attributions du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ont eu recours à la procédure d'évacuation des lieux, et ont même dû le faire en toute urgence hier, sans aucun dégât humain. Suite à cet effondrement, la commission locale d'aide frontale pour le relogement s'est réunie samedi matin pour faire bénéficier les ménages sinistrés du programme qui leur est destiné.

Il est à noter que le Ministère a procédé mois de juin 2017 à la signature d'une convention destinée au traitement des maisons menaçant ruine dans la ville de Fès, et plus particulièrement, dans la zone Nord de la ville, avec une participation budgétaire du Ministère à hauteur de 70 MDH, qui permettra de traiter 500 bâtisses occupées par environ 2500 familles. Sachant, que cette convention vient suite à la convention signée en 2010 qui a permis de traiter 566 bâtisses menaçant ruine et améliorer les conditions de vie et de logement de 2553 familles, et la convention signée en 2013, d'un montant de 330 MDH pour traiter 3666 bâtisses, dont 2100 ont déjà été traitées.

Par ailleurs, le Ministère propose une offre en logements à faible valeur immobilière, comme logement alternatif, duquel bénéficient 1200 familles qui ont évacué des maisons menaçant ruine, et pour lequel le Ministère prévoit une enveloppe budgétaire de 48 MDH en soutien à ces familles.

Par ailleurs, le Ministère est en concertation avec les autorités locales pour étudier les solutions possibles pour un logement décent pour les résidents des logements non-réglementaires, et ce afin d'améliorer les conditions de vie et de logement des citoyens et citoyennes.